

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 4 décembre 2017 au bureau municipal.

Étaient présents Madame la présidente June Smith et Mme la Conseillère Rita D. Turriff, ainsi que M. Stéphane Marcheterre Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION # 17-12-56
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

RÉSOLUTION # 17-12-57
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance:

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017.
4. Comptes à payer.
5. Points soumis :
 - 5.1. Assembler portant sur le budget municipal 2018, le 14 décembre à 19h30;
 - 5.2. Choisir un président pour le conseil d'arrondissement;
 - 5.3. Reconduction du rôle d'évaluation;
 - 5.4. Nommer trois citoyens pour siéger sur le conseil d'arrondissement MacNider;
 - 5.5. Nommer conseillers et citoyens sur le CCU;
 - 5.6. Nommer trois personnes sur le conseil de l'HLM de Métis-sur-Mer;
 - 5.7. Entretien hivernal du 5^e rang de la municipalité de Padoue;
 - 5.8. Demande de permis de rénovation en zone PIIA au 215, 322, 341 rue Beach;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi, 15 janvier 2018, 18 h 30, au bureau municipal, 138, Principale, Métis-sur-Mer.
8. Levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION # 17-12-58
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE
L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 13 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 13 novembre 2017 soit approuvé tel que soumis.

4. COMPTES A PAYER

RÉSOLUTION # 17-12-59
COMPTES A PAYER

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	26.95 \$
Metis Beach School	0 \$
TOTAL	26.95 \$

5. VARIA OUVERT

5.1 Assembler portant sur le budget municipal 2018, le 14 décembre à 19h30.

La séance extraordinaire portant sur le budget de l'exercice financier 2018 aura lieu le jeudi 14 décembre 2017 à 19h30.

5.2 Choisir un président pour le conseil d'arrondissement.

RÉSOLUTION #17-12-60

CHOISIR UN PRÉSIDENT POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff de nommer Mme June Smith présidente du Conseil d'arrondissement MacNider. Mme June Smith accepte la présidence.

5.3 Reconduction du rôle d'évaluation.

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'évaluation a été déposé en 2015 pour les années 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT l'obligation de rééquilibrer le rôle aux 6 ans pour les municipalités de moins de 5 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE pour les années 2019-2020-2021, celui-ci peut être reconduit uniquement sans obligation de le faire rééquilibrer;

CONSIDÉRANT l'analyse de la firme Servitech reçue le 10 novembre 2017 par courriel recommandant à la Ville de reconduire le rôle 2019-2020-2021.

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été passée par la Ville afin de ne pas faire l'équilibrage du présent rôle d'évaluation et de le reconduire tel quel pour la période triennale 2019-2020 et 2021.

5.4 Nommer trois citoyens pour siéger sur le conseil d'arrondissement MacNider.

Une résolution a été passée par la Ville afin de nommer Mme June Smith, Mme la Conseillère Rita D. Turriff et M. le Conseiller René Lepage pour siéger sur le conseil d'arrondissement MacNider

5.5 Nommer conseillers et citoyens sur le CCU.

Une résolution a été passée par la Ville afin de nommer Mme la conseillère Rita D. Turriff et M. le Conseiller Luc Hamelin représentants du Conseil sur le CCU et nomme Mme Carmen Migneault et Mme Nathalie Girard représentantes de la population sur le CCU de Métis-sur-Mer.

5.6 Nommer trois personnes sur le conseil de l'HLM de Métis-sur-Mer.

Une résolution a été passée par la Ville afin de nommer M. le Conseiller Raynald Banville, M. le Conseiller René Lepage ainsi que Mme June Smith pour siéger sur le conseil d'administration de l'HLM de Métis-sur-Mer.

5.7 Entretien hivernal du 5^e rang de la municipalité de Padoue.

Une résolution a été passée par la Ville afin d'accepter d'assumer l'entretien d'hiver du 5^e Rang Ouest de la municipalité de Padoue pour la saison 2017-2018, sur une longueur de 1,91 km pour la somme de 9 000.00 \$, selon les modalités de paiement suivantes :

50 % le 15 janvier 2018 : 4 500 \$,

50 % le 15 avril 2018: 4 500 \$.

5.8 Demande de permis de rénovation en zone PIIA au 215, 322, 341, rue Beach.

- La demande de permis vise le remplacement du recouvrement de la toiture (bardeaux d'asphalte Cambridge vert) en zone PIIA. Cette demande vise à régulariser des travaux déjà effectués sans permis en septembre 2017.

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux choisis respectent les critères du règlement et mettront en valeur le bâtiment;

POUR CES MOTIFS :

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter les recommandations du CCU et par conséquent accorde la demande de permis.

- La demande de permis vise le remplacement d'une clôture en zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la clôture vise à la remplacer par une clôture identique et du même style;

CONSIDÉRANT QUE la clôture projetée s'apparente au style de clôtures du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la clôture actuelle est légèrement en empiètement dans l'emprise publique;

POUR CES MOTIFS :

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter les recommandations du CCU et par conséquent accorde la demande de permis.

- La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'une piscine creusée dans la cour avant de la résidence, alors que le règlement de zonage n'autorise l'installation de piscines que dans les cours latérales et arrière.

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'installer la piscine dans la cour arrière, puisqu'elle serait alors dans le talus et dans la bande riveraine du fleuve;

CONSIDÉRANT QUE l'impossibilité d'installer la piscine dans les cours latérales, puisque l'espace est insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE la piscine en cour avant serait dissimulée de la voie publique par une haie haute et opaque;

CONSIDÉRANT QUE d'autres piscines dans le secteur ont dû être installées dans la cour avant pour les mêmes raisons;

CONSIDÉRANT QU'aucun préjudice ne serait causé aux voisins;

CONSIDÉRANT le préjudice causé au demandeur en cas de refus, soit l'impossibilité d'implanter une piscine sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE la piscine devra respecter toutes les autres normes des règlements concernant notamment la sécurité des piscines résidentielles;

POUR CES MOTIFS :

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter les recommandations du CCU et par conséquent accorde la demande de permis.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 18h40 et se termine à 18h42.

7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le lundi, 15 janvier, 2018, 18 h 30, à la salle du conseil, 138, Principale, Métis-sur-Mer.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 17-12-61
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 18h42.

Approuvé lors de la session tenue :

Mme June Smith
Présidente

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier